



HAL
open science

L'espace public ou l'incontournable spatialité de la politique

Vincent Berdoulay, Paulo Caesar da Costa Gomes, Jacques Lolive

► **To cite this version:**

Vincent Berdoulay, Paulo Caesar da Costa Gomes, Jacques Lolive. L'espace public ou l'incontournable spatialité de la politique. Jacques Lolive, Vincent Berdoulay, Paulo da Costa Gomes. L'espace public à l'épreuve. Régressions et émergences, Presses de la MSHA, Bordeaux, pp.9-27, 2004, 13 978-2-85892-315-1. hal-00978159

HAL Id: hal-00978159

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-00978159>

Submitted on 5 May 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'espace public, ou l'incontournable spatialité de la politique

V. Berdoulay, P.C. da Costa Gomes, J. Lolive

L'espace public est une notion qui retient l'attention depuis une trentaine d'année et qui a fait l'objet de nombreux écrits et essais. La préoccupation aménagiste a vite été rejointe par la réflexion en sciences humaines et en philosophie politique. Il n'en demeure pas moins que la notion continue à échapper aux divers cadrages théoriques ou pratiques qui ont été proposés, au point que certains commencent à douter de sa pertinence pour inspirer l'action politique ou aménagiste actuelle, alors même que celle-ci se plaît à l'invoquer et à la réclamer. Bien plus, la notion d'espace public semble écartelée entre, d'une part, une préoccupation d'aménagement très pratique et concrète de places, jardins ou rues, et d'autre part, une recherche très théorique de fondements pour une vie politique démocratique. Notre propos sera donc ici d'identifier les enjeux intellectuels et scientifiques que pose l'intérêt contemporain pour la notion d'espace public.

Plus précisément, nous nous concentrerons sur l'incontournable mais trop négligée spatialité de la vie politique à laquelle renvoie la notion d'espace public. Certes, l'intérêt pour cette notion s'est fortement exprimé à propos d'un urbanisme qui craignait la disparition des espaces traditionnels de rencontre des citoyens. Mais les architectes, aménageurs ou spécialistes des sciences humaines se sont arrêtés dans leurs travaux et propositions au seuil de l'explicitation des liens que l'aménagement concret de l'espace pouvait entretenir avec la vie politique. A l'inverse, les écrits des politistes invoquent généralement l'espace public sans référence soutenue aux composantes concrètes ou matérielles de la sphère publique, de sorte que la multidimensionnalité de l'espace évoqué dilue complètement la portée de ses dimensions les plus concrètes dans le fonctionnement de la politique. C'est parce que cette spatialité, paradoxalement, fait figure de point aveugle des recherches contemporaines, que nous allons ici mettre l'accent sur son importance et sa portée dans la vie politique.

Nous dégagerons donc d'abord tout ce que le modèle classique - normatif et institutionnalisé - de l'espace public doit précisément à la spatialité, pour nous interroger ensuite sur la façon dont celle-ci peut être valorisée en regard des recherches théoriques actuelles issues de la réflexion politique ou géographique. Il sera alors loisible d'aborder sous

un jour nouveau les menaces qui pèsent sur l'espace public classique et d'identifier l'émergence possible d'une nouvelle approche.

Une incontournable spatialité

En optant pour l'expression "espace public" plutôt que pour celle de "sphère publique", la traduction française du célèbre ouvrage de J. Habermas a entretenu les ambiguïtés de la référence à la notion d'espace¹. Dans ce cas comme dans d'autres issus de la philosophie politique, elle renvoie métaphoriquement à tout ce qui se réfère à la vie publique, dans toutes ses dimensions, et tout particulièrement à l'ensemble des caractéristiques ou propriétés relatives à une collectivité considérée dans un certain espace-temps. Il est alors clair qu'une saine réaction consiste à mettre fin à l'ambiguïté et à recentrer les études en sciences humaines sur l'espace terrestre, dans ses aménagements concrets et matériels². Cela revient toutefois à se priver des interactions possibles avec certaines contributions philosophico-politiques. Comme notre objectif est au contraire d'en tirer parti, nous allons d'abord mettre l'accent sur ce qu'un point de vue géographique peut apporter, afin de revisiter ensuite ce que la philosophie politique contient d'utilisable pour approfondir le fonctionnement, l'aménagement et la portée de l'espace public.

La pensée géographique, en effet, n'a eu de cesse d'insister sur la nécessité de rediscuter et de requalifier la notion d'espace, cherchant par là à faire émerger de nouveaux découpages et de nouvelles analyses de la réalité observée. Dans le champ épistémologique que la pensée géographique a cultivé, la notion d'espace renvoie à plusieurs préoccupations, dont certaines peuvent utilement être ici rappelées de façon sommaire. Tout d'abord, elle sert à désigner une étendue ou un ensemble de relations physiquement constituées, c'est-à-dire concrètes, matérielles, substantives. L'espace géographiquement conçu maintient le rapport entre la disposition physique des choses et les pratiques sociales qui lui sont associées. En ce sens, c'est une forme-contenu, un ensemble de systèmes de formes et d'actions³. De plus, cette disposition physique, ou plus précisément cet ordre spatial, possède une logique ou une

¹ J. Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (éd. orig. 1962), Paris, Payot, 1978 (le titre en allemand est *Strukturwandel der Öffentlichkeit*).

² C'est le point de vue exprimé par F. Tomas, « L'espace public, un concept moribond ou en expansion? », *Géocarrefour*, 76, 2001, p. 75-84.

cohérence qui lui sont propres. C'est justement l'interprétation de cette logique d'arrangement spatial et du sens qui lui est associé, qui motive le questionnement géographique : pourquoi les choses sont-elles disposées dans l'espace d'une certaine façon? quelles sont les significations et les conséquences d'un tel ordre spatial? Ainsi, il appert que l'arrangement physique des choses et des phénomènes constitue un agent actif de la réalisation d'actions sociales et que cet ordre spatial doit être conçu comme une condition de la production de ces actions. En somme, d'un point de vue géographique, l'espace est, simultanément, le substrat dans lequel s'exercent les pratiques sociales, la condition nécessaire pour qu'elles existent, et le cadre qui les délimite et leur donne sens⁴.

Nous pouvons alors lever quelques ambiguïtés en ce qui concerne la notion d'espace public. Tout d'abord, la définir par la négative, comme cela est souvent fait, c'est-à-dire de considérer comme public ce qui n'est pas privé, ne semble pas approprié : au-delà de ses insuffisances conceptuelles et empiriques, cette définition ne tient pas compte du fait qu'il existe d'autres statuts possibles pour l'espace (commun, collectif etc.). Ensuite, considérer l'espace public comme une aire juridiquement délimitée reviendrait à inverser la démarche : on ne peut partir du texte de loi qui régit l'existence d'un espace, pour en définir l'objectif, alors que celui-ci est censé précéder la loi et qu'il correspond à un besoin qui a pu se manifester selon des modalités phénoménologiques ne relevant pas nécessairement du discours juridique. Enfin, un troisième obstacle qui rend difficile la compréhension de l'espace public est l'idée, très répandue, qu'il se définit simplement par le libre accès. D'une part, cette conception pêche par le fait de ne pas distinguer le public du collectif ou du commun, c'est-à-dire que la simple caractéristique d'avoir un accès libre ne confère pas un statut public à l'espace. D'autre part, on connaît diverses formes d'espace public qui ne disposent pas de ce libre accès : hôpitaux, zones militaires ou administratives, écoles, etc. ne sont pas librement accessibles à tous sans pour autant perdre leur qualité d'endroits publics.

C'est à ces conditions que nous pouvons utilement rejoindre, et récupérer, certaines réflexions inspirées de la philosophie politique, et notamment d'Hannah Arendt⁵, qui ont servi à construire le modèle classique - sinon idéal - de l'espace public et qui s'inscrivent dans la

³ Comme souligné par M. Santos, *La nature de l'espace* (éd. orig. 1996), Paris, L'Harmattan, 1997.

⁴ P.C. da C. Gomes, « Geografia *fin de siècle* o discurso sobre a ordem espacial do mundo e o fim das ilusões », dans I. Castro, P.C. da C. Gomes et R. Correa (dir.), *Explorações geográficas*, Rio de Janeiro, Bertrand Brasil, 1997, p. 13-42.

⁵ H. Arendt, *Condition de l'homme moderne* (éd. orig. 1958), Paris, Calmann-Lévy, 1983.

tradition républicaine. Il est d'ailleurs frappant de constater combien la préoccupation pour la dimension spatiale de la politique y est présente. Dans ces réflexions, les attributs d'un espace public sont ceux qui ont une relation directe avec la vie publique ; on pourrait même affirmer que l'espace public est le lieu du discours politique. Pour que ce lieu porte une activité publique, il est nécessaire que s'établisse, avant toute chose, une coprésence d'individus. Les activités de l'individu acquièrent le statut de publiques en fonction du principe de publicité, c'est-à-dire par la capacité de l'individu de faire usage de sa raison en public et sans obstacles, de la confronter à l'opinion publique, d'instituer un débat, de gagner en visibilité et en reconnaissance. Ainsi, l'espace public est simultanément le lieu où les problèmes se présentent, prennent forme, acquièrent une dimension publique, et le lieu d'où émergent les solutions. Le défi est bien de comprendre l'espace public comme le lieu où s'effectue une participation active et sujette à des normes. Il s'agit d'un espace de la politique où s'établissent les principes et les conditions selon lesquelles une norme devient valide et pertinente aux personnes qui vivent ensemble. L'unité sociale provient ainsi de l'activité quotidienne, de l'agir communicationnel. La conception dominante est que le débat public se construit par la parole, à partir d'arguments exposés de façon claire, rationnelle et logique.

Or l'espace physique, concret et matériel, participe pleinement de cette conception. On a d'ailleurs observé combien il se manifeste au niveau des discours cherchant à légitimer la démocratie⁶. De façon plus générale, il est clair qu'il se décline à partir de différents lieux et de pratiques diverses. Comme celles-ci se déploient sur un espace commun, leur interprétation dépend du contexte dans lequel elles s'inscrivent. Si elles sont influencées par leur localisation, c'est-à-dire si celle-ci les modifie ou les oriente, elles contribuent en même temps à transformer les lieux. C'est là toute la complexité de cet espace public et tout le défi qu'il constitue pour son analyse par les sciences humaines et sociales⁷. C'est un lieu de conflits, de problématisation de la vie sociale, mais c'est surtout le terrain sur lequel les problèmes sont signalés et signifiés. Il constitue non seulement une arène où se tiennent dialogues et débats mais aussi un lieu d'inscription et de reconnaissance publiques de certaines dynamiques et transformations de la vie en société.

Ainsi, les villes possèdent des lieux publics exceptionnels qui correspondent à l'image d'elles-mêmes et de leur sociabilité. Au travers de ces lieux de rencontre et de communication

⁶ J.N. Entrikin, « Le langage géographique dans la théorie démocratique », dans J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Belin, 2000, p. 189-199.

se produit une sorte de résumé physique de la diversité sociospatiale de sa population. Sur cet espace se déploie une scène publique dont les manifestations multiples varient beaucoup en fonction de la localisation spatiale ou de la période pendant lesquelles elles se passent⁸. De fait, cette scène constitue une sorte de discours qui se construit à travers certains gestes, par la manière de se présenter (en groupe, seul, en famille etc.), par les activités choisies, par les images recueillies à partir de certains éléments comme les vêtements, par les comportements, la manière de parler, de se conduire face à la diversité des circonstances offertes par cet espace. Les itinéraires suivis, les parcours et les arrêts, sont également significatifs, démontrant des choix, une façon de différencier et de valoriser cet espace. En somme, ces manifestations de la vie sociale sont des façons d'être dans cet espace, capable donc d'unir une dimension physique de coprésence à une dimension plus abstraite de communication sociale⁹. On se doit d'insister sur ce point de vue : l'espace public peut être considéré comme un lieu à la fois matériel et immatériel. Les principes et les conditions nécessaires à sa dynamique sont aussi les attributs de l'espace physique et matériel.

Sur le plan physique, l'espace public est le plus souvent une place, une rue, un centre commercial, une plage, en fait n'importe quel type d'espace, où il n'y a pas d'obstacle pour qui ce soit à la possibilité d'accéder et de participer. On peut aussi citer la capacité de cet espace à suspendre l'intimité et à conduire à la rencontre de l'autre ; la cité offre alors la possibilité de rencontre sans révéler nécessairement son intimité ou identité profonde¹⁰. Ces conditions doivent faire norme, et ce, en dépit de toutes les différences et tous les différends qui apparaissent entre les nombreuses composantes de la société; autrement dit, les règles de la convivence et du débat doivent absolument y être respectées. Si l'accessibilité est un aspect physique de l'espace public, elle tient aussi au fait qu'elle n'est pas conditionnée par d'autres critères, exceptés ceux que la loi peut imposer en réglementant les comportements dans les aires communes. C'est pourquoi cet espace est le *locus* de la loi. Nous pourrions avancer que l'espace public apparaît comme le lieu des indifférences, celui où les affinités sociales, les

⁷ V. Berdoulay, « Lieu et espace public », *Cahiers de géographie du Québec*, 41, 1997, p. 301-309.

⁸ Sur les rapports de la scène et de l'espace, voir les remarques de J. Duvignaud, *Lieux et non lieux*, Paris, Galilée, 1977, p. 108 sq. ou de façon plus générale I. Joseph (dir.), *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Paris, Ed. Recherche - Plan Urbain, 1995.

⁹ Comme le rappelle I. Joseph, *La ville sans qualité*, La Tour d'Aygues, L'Aube, 1998, p. 52.

¹⁰ R. Sennett, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 1979 (éd. orig. 1977). Cette idée d'*extimité* est soulignée par J. Lévy, *Le tournant géographique: penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 1999, p. 239.

jeux du statut social, les différences quelles qu'elle soient, doivent se soumettre aux règles de civilité.

Civilité, urbanité ou politesse, sont autant de termes qui ne laissent aucun doute à propos de l'origine spatiale de ces comportements : la cité, cet univers d'échanges quotidiens et réglementés. C'est par l'intermédiaire de la civilité que surgit la possibilité du dialogue et que se fait la transformation de ce lieu de contacts et de mélanges en espace public, terrain fondamental de la vie sociale et démocratique. L'espace public constitue ainsi une *mise en scène* de la vie publique, succession variée de scènes communes où nous devons exercer notre art de la convivence. L'aspect physique du lieu oriente les pratiques et guide les comportements, qui à leur tour réaffirment le statut public de cet espace, et de cette dynamique émerge une forme-contenu, noyau d'une sociabilité soumise à des normes : l'espace public.

Ainsi, l'espace public est avant tout le résultat d'un genre de relation contractuelle avec l'espace. C'est une notion qui s'oppose au concept d'espace collectif, fondé sur l'idée d'une collectivité structurée par une identité, elle-même provenant d'une prétendue affinité répartie de manière uniforme dans l'espace¹¹. Ce qui construit l'espace public, c'est plutôt l'obéissance à la loi et aux limites qu'elle impose. Nous pourrions dire, en raccourci, que l'espace public est constitué par le spectacle de la tension entre la différence et la possibilité de cohabitation. L'espace public apparaît ainsi comme la condition fondamentale de l'expression de l'individualité dans un univers forcément pluriel ; il dépend directement de l'affirmation permanente du contrat social qui le fonde.

La citoyenneté correspond alors à un pacte social établi simultanément comme une relation d'appartenance à un groupe et d'appartenance à un territoire. Ce pacte associatif a un caractère formel et cherche à assurer les droits et devoirs de tout individu. La cohabitation des individus se passe donc dans un espace qui est aussi l'objet d'un pacte formel instaurant des limites, établissant des paramètres, indiquant des usages et des interdictions. Ce type d'espace chargé de normes constitue la matrice de l'espace public et le principal *locus* de reproduction de la vie collective démocratique. Toute action sociale qui met en question l'existence de cet espace ou cherche à en modifier le statut fait reculer le contrat initial qui fondait la citoyenneté, recul qui concerne autant l'institutionnalisation des pratiques sociales composant un cadre de vie démocratique que l'arrangement spatial qui limite et qualifie les actions.

¹¹ Pour des tentatives de conciliation, voir E. Tassin, « Espace commun ou espace public? », *Hermès*, 10, p. 23-37.

C'est pourquoi les affinités et différences ne doivent pas se constituer en identités politiques dans cet espace, car leur affirmation mettrait en question son caractère public. L'unique identité qui peut être affirmée de manière générale est celle qui est compatible avec la nature normative de cet espace, c'est-à-dire celle qui s'associe à l'idée de citoyenneté, qui renforce les termes du contrat social structurant cet espace. La culture publique, contrairement à ce qui a souvent été dit, n'exige pas de l'individu qu'il renonce à sa propre différence. Cette culture est le fruit direct d'une société civile dont la cohésion ne tient pas à une identité communautaire mais qui traduit l'idée d'une *societas*, d'une association entre alliés : elle est civile, ou politique, et repose sur un contrat entre personnes maintenant leurs différences. On comprend alors que certaines identités collectives présentent le danger d'étouffer la manifestation de cette culture publique. Mais l'apparition de ce genre d'identités dans l'espace public peut aussi être comprise comme une demande de reconnaissance et de problématisation s'exposant au débat et au contrôle démocratiques. Il n'en reste pas moins que l'espace public tel que défini ci-dessus est fragile face aux appropriations tentées par une ou plusieurs communautés.

Avant d'y revenir, il faut s'interroger sur l'originalité et les potentialités de ce modèle classique de l'espace public. Le plus important est de souligner combien la spatialité y paraît indissociable de la conception même de la vie politique. Cela confère une consistance et une portée remarquables à la notion d'espace public et permet de légitimer notre volonté de resserrer et de maintenir le lien trop distendu entre ses composantes matérielles et immatérielles. Il faut toutefois reconnaître qu'aujourd'hui ce modèle, d'inspiration républicaine classique, non seulement connaît des difficultés à se diffuser mais aussi se trouve sur la défensive face aux menaces qui pèsent sur son fonctionnement. Doit-il pour autant se crispier dans ses fondements et se raidir dans ses principes ? N'y a-t-il pas dans les travaux contemporains des éléments permettant de renouveler ce modèle passablement en crise aujourd'hui ?

Entre institutionnalisation et créativité

Les principales évolutions de la théorie contemporaine de l'espace publique vont dans le sens d'une prise en compte croissante de leur matérialité, sinon de leur spatialité, qui était en germe dans les travaux des grands précurseurs, comme J. Habermas et notamment H. Arendt. Nous interrogerons donc beaucoup leurs intuitions à la lumière des recherches

récentes¹². Notre propos est d'attirer l'attention sur ce qui n'était qu'esquissé chez eux afin de maintenir, voire renouer, cette spatialité si fondatrice de la vie politique.

Chez les politistes contemporains, on peut constater une certaine volonté - certes encore modeste - de concrétiser leur recours à la notion d'espace public. Cette concrétisation s'exprime dans leur intérêt porté à sa différenciation en arènes, forums, etc. Or cette orientation prise par la science politique s'inscrit dans le prolongement de la distinction habermassienne entre pouvoir communicationnel et pouvoir administratif. Pour Habermas¹³, le pouvoir n'est pas l'organisation d'un système politique, c'est la libre association de citoyens qui l'exerce. Ce pouvoir communicationnel existe hors de toute domination et a donc besoin d'un espace public pour exister. Comme nous l'avons déjà souligné, c'est au sein des espaces publics que se forment l'opinion publique et la volonté politique. Ces lieux autonomes constituent donc la seule source démocratique de légitimité. Les associations libres de citoyens qui les soutiennent, ne sont pas soumises à la tutelle de l'État et aux contraintes décisionnelles. Nous reviendrons sur l'importance des regroupements volontaires, dont une recrudescence est observable dans le contexte actuel et qui prennent les formes les plus diverses : association, initiative civique, coordination de lutte, mouvement d'opposition à un projet, etc. Quant au pouvoir administratif, il se situe dans le champ de la domination. C'est l'autre aspect de la politique : la politique en tant que système autorégulé qui tend à s'autonomiser vis-à-vis de l'extérieur et notamment la souveraineté populaire et dont la logique interne est l'efficacité et dont la rationalité est instrumentale. Le pouvoir communicationnel ne prétend pas se substituer au pouvoir du système politique dont il admet la nécessité, il entend faire pression sur lui, agir sur les processus de formation du jugement et de décision politique afin de faire valoir ses impératifs.

Cette articulation des lieux de débat et des lieux de décision a été reprise par les analystes de politiques publiques¹⁴. Ils font ainsi une distinction entre les arènes formelles de décision et les forums de débat et de controverse : les arènes se ferment sur le cercle des

¹² En particulier : M. Abensour *et al.* (dir.), *Politique et pensée. Colloque Hannah Arendt*, Paris, Payot, 1996) ; J. Taminioux, *La fille de Thrace et le penseur traditionnel. Arendt et Heidegger*, Paris, Payot, 1992 ; E. Tassin, *Le trésor perdu. Hannah Arendt, l'intelligence de l'action politique*, Paris, Payot, 1999.

¹³ J. Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel* (éd. orig. *Theorie des kommunikativen Handelns*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1981), Paris, Fayard, 2 vol. , 1987.

¹⁴ Notamment B. Jobert, « Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction des normes institutionnelles : esquisse d'un parcours de recherche », dans A. Faure, G. Pollet et P.

décideurs soudés par une procédure institutionnelle et des territoires de compétence, mais aussi sur des formes de reconnaissance réciproque ; les forums, eux, s'ouvrent plus largement sur des citoyens, des leaders d'opinion, des médias, contribuant à la mise en discussion des règles existantes et à l'exploration de normes d'action nouvelles. Ainsi se généralise cette approche de l'espace public, qui apparaît comme un « réseau complexe de forums et d'arènes par lesquels apparaissent (ou non) des problèmes publics, par lesquels ceux-ci accèdent ou non à des réponses en termes de politiques publiques »¹⁵. Des recherches récentes¹⁶ sur le débat public en univers controversé (comme à propos des OGM) vont aussi dans ce sens. L'espace public y apparaît en effet hétérogène, polarisé par plusieurs arènes – arène scientifique, légale, régulatoire, politique, religieuse, du marché ou des médias – dont chacune possède des règles spécifiques de débat. Il y a controverse quand les débordements s'accroissent, quand il y a des confrontations transversales à différentes arènes. Les conflits sollicitent conjointement différentes arènes, le débat public développe des interactions trans-arènes. La multiplicité des lieux convoqués par ces controverses apporte une complexité nouvelle à la spatialité de la politique, qui doit retenir notre attention.

Une autre forme de prise en charge de la matérialité par la théorie politique réside dans la volonté d'enraciner l'espace public dans un monde commun d'objets fabriqués. Cette prise en charge de la dimension matérielle de l'espace public provient d'une intuition philosophique bien exprimée par H. Arendt. En effet, tout en pensant que l'« artifice humain », c'est-à-dire l'ensemble des objets fabriqués par l'homme, constituait une condition de possibilité de l'espace public, elle opposait cette notion à l'action politique proprement dite, seule capable d'animer cet espace public. Ne retrouve-t-on pas là, en fait, une autre forme de la tension, sinon déchirure, entre matérialité et immatérialité de l'espace public ? Pour mieux saisir l'intérêt de la conception de Arendt comme pour mieux en contourner les difficultés, arrêtons-nous un instant sur les notions mises en jeu.

Warin (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques : Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 13-25.

¹⁵ F. Bastien et E. Neveu (dir.), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques, des débats publics contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 57.

¹⁶ Voir notamment P.-B. Joly, C. Marris, O. Marcant, *La constitution d'un "problème public" : la controverse sur les OGM et ses incidences sur la politique publique aux Etats-Unis*, rapport de recherche au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, vol. 2, INRA, janvier 2001. Le rapport est téléchargeable sur le site suivant :

<http://www.inra.fr/Internet/Directions/SED/science-gouvernance/publications.htm>

En considérant que l'artifice humain est constitutif du monde dans lequel et par lequel les êtres humains assurent leur existence, Arendt reprend une idée essentielle de la pensée géographique moderne¹⁷. Elle y enracine donc son idée de ce qui est public, c'est-à-dire, selon elle, le monde qui est commun à tous. L'espace public en tire tout à la fois une spatialité et une matérialité qui lui confère une épaisseur et une richesse bien différente de la théorisation politique habituelle. Ainsi, remarque-t-elle, « si le monde doit contenir un espace public, on ne peut pas l'édifier pour la durée de vie des hommes mortel (...) Il transcende notre vie aussi bien dans le passé que dans l'avenir ; il était là avant nous, il survivra au bref séjour que nous y faisons. Il est ce que nous avons en commun non seulement avec nos contemporains, mais aussi avec ceux qui sont passés et avec ceux qui viendront après nous ». Ce à quoi elle ajoute l'idée déjà mentionnée de nécessité du paraître, de la visibilité : « ce monde commun ne peut résister au va-et-vient des générations que dans la mesure où il paraît en public. C'est la publicité du domaine public qui sait absorber et éclairer d'âge en âge tout ce que les hommes peuvent vouloir arracher aux ruines naturelles du temps »¹⁸.

Mais Arendt refuse de soumettre la politique au régime de l'artifice. C'est pourquoi elle oppose le monde des objets au domaine de l'agir : elle veut rester sensible au sens de l'activité fabricatrice et créatrice qui donne naissance à un monde, au sens de l'action politique qui présuppose ce monde et pourtant l'institue comme monde commun au sein d'un espace public¹⁹. Pour saisir cette opposition, il faut revenir à la notion de pouvoir qui se confond chez elle avec celle d'action concertée.

Pour Arendt, l'action est à visée politique et le pouvoir n'est autre que l'expression publique de l'action. Or, « l'action, la seule activité qui mette directement en rapport les hommes, sans l'intermédiaire des objets ni de la matière, correspond à la condition humaine de la pluralité, au fait que ce sont des hommes et non pas l'homme, qui vivent sur terre et habitent le monde »²⁰. C'est d'une pluralité d'égaux dont il s'agit, ce qui exclut du plan politique la relation de domination. Le pouvoir, défini alors par Arendt comme aptitude de l'homme à agir de façon concertée, lui apparaît comme le grand oublié de la réflexion politique. Il en subsiste des traces dans les interprétations historiques de l'*isonomie* dans la Cité grecque ou de la *civitas* romaine. Mais, loin de se réfugier dans une vision nostalgique,

¹⁷ C. Glacken, *Traces on the Rhodian shore*, Berkeley, University of California Press, 1967 ; A. Berque, *Etre humains sur la terre*, Paris, Gallimard, 1996.

¹⁸ *Condition de l'homme moderne*, *op.cit.*, p. 95.

¹⁹ Tassin, *Le trésor perdu*, *op.cit.*, p. 117.

²⁰ Arendt, *Condition de l'homme moderne*, *op.cit.*, p. 41.

Arendt note que de véritables traces du pouvoir tel qu'elle l'a défini, se laissent bien repérer dans les phénomènes révolutionnaires modernes. La capacité d'innovation liée à l'action a sa contrepartie dans l'imprévisibilité des émergences du pouvoir, comme dans des insurrections, des mouvements de résistance ou des actions de désobéissance civile. Ces événements interrompent la relation de domination et correspondent alors à des moments d'émergence du pouvoir véritable. C'est l'espace public qui permet de déployer l'opinion et qui va donc constituer, plus que la vérité d'ailleurs, une des bases indispensables du pouvoir.

Pour Arendt, « la raison d'être de la politique est la liberté et cette liberté est essentiellement expérimentée dans l'action »²¹. Reprenant la conception kantienne, Arendt considère la liberté comme un commencement radical, brisant l'ordre des déterminations antérieures. De par leur naissance, les hommes sont nouveaux venus et novateurs. Ils prennent des initiatives et l'action humaine engendre l'événement, quelque chose de neuf dont la cause n'explique pas la suite. Toute action humaine révèle le sujet singulier et pose des commencements. Elle est éminemment politique car elle s'insère dans « le réseau déjà existant des relations humaines »²² pour le transformer, déclenchant des processus nouveaux, affectant spécifiquement la vie de ceux qu'elle concerne.

Le pouvoir est donc action concertée au sein d'un espace public. Il ne faut pas réifier le pouvoir dans des dispositifs ou systèmes de commandement ou de coercition. Sinon la pluralité qui se manifeste à travers les événements s'évanouit. Les procédures institutionnalisent : elles stabilisent l'espace public et les normes démocratiques, mais cela doit fournir un point d'appui pour de nouvelles actions politiques. Au fond, la pensée de Arendt reconnaît tout ce que l'espace public doit à la matérialité et la spatialité tout en refusant de l'y limiter. Elle établit une tension entre ces conditions, liées à l'artifice humain, et les conditions politiques tout aussi nécessaires pour faire advenir l'espace public. Jusqu'à quel point cette tension est-elle tenable ? N'y a-t-il pas moyen de la réduire, au moins partiellement, en évitant d'établir une hétérogénéité aussi forte entre le monde des objets et l'action politique proprement humaine ?

Il est en effet possible d'entrevoir comment ne pas camper le raisonnement sur des distinctions aussi tranchées. La pensée géographique, principalement dans sa tradition humaniste, s'est particulièrement attachée à éviter de telles dichotomies. Elle a montré combien les notions de lieu et de sujet sont indissociables, au point qu'il est quasiment

²¹ H. Arendt, *La crise de la culture. Huit exercices de pensée politique* (éd. orig. 1961), Paris, Gallimard, 1972, p. 190.

²² Arendt, *Condition de l'homme moderne, op.cit.*, p. 241.

impossible d'envisager l'une sans faire référence à l'autre, y compris dans la perspective de l'action citoyenne et démocratique²³. De façon plus générale, la perspective apportée par la philosophie heideggerienne ou encore celle par certains théoriciens de la complexité vont dans le même sens, celui de la conception de l'être humain comme indissociable de son monde²⁴. Par ailleurs, les enseignements de la sociologie des sciences et des techniques a permis d'insister sur le phénomène de délégation de l'homme dans ce qu'on a appelé les non-humains (choses, marchandises, animaux, machines, paysages etc.) et les surnatures ; ainsi, l'humain, c'est l'homme-individu et la part des choses (c'est-à-dire de l'humain sans forme humaine), ses délégués et médiateurs²⁵. Du coup, les artifices sont des délégués de l'homme dans lesquels l'humain s'est coulé, moulé, glissé, transposé. Et la distinction si nettement tracée par Arendt entre le monde des objets et l'action politique doit être réévaluée.

En dépassant ainsi une position qui entérinerait une incompatibilité entre le monde des objets et l'action humaine, on conçoit qu'il peut exister une sorte de *respiration* qui s'établit entre des phases d'innovation marquées par l'action politique et des phases de stabilisation institutionnelle où la politique vive se coagule, se cristallise²⁶. L'espace public combinerait deux moments. Dans le moment où prime l'institutionnalisé, le monde de l'artifice est celui de l'humain délégué mais aussi celui de la politique du passé, coagulée, cristallisée qui fait sentir les effets de décisions antérieures. Il y a un côté positif à ce moment de l'espace public. C'est l'institutionnalisation et la stabilisation des normes démocratiques essentielles à l'existence de l'espace public. « L'action humaine est en effet fragile, précaire, et, par bien des aspects, dangereuse. Elle exige d'être reprise dans des promesses, des institutions, des lois, qui fondent une communauté politique »²⁷. Nous ajouterons désormais la cristallisation socio-technique à ces modalités classiques d'institutionnalisation.

En revanche, il y a aussi un côté négatif. La transmission des normes du passé rend progressivement toute formulation nouvelle difficile. Le mort saisit le vif. C'est pourquoi un deuxième moment de l'espace public est absolument nécessaire. C'est celui de l'action

²³ V. Berdoulay et J.N Entrikin, « Lieu et sujet. Perspectives théoriques », *L'Espace géographique*, 27, 1998, p. 75-89.

²⁴ A. Berque, *Ecoumène*, Paris, Belin, 2000; M. Roux, *Inventer un nouvel art d'habiter*, Paris, L'Harmattan, 2002.

²⁵ B. Latour, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1991.

²⁶ Sur cette conception, J. Lolive et A. Tricot, « L'expertise associative issue de la contestation des grandes infrastructures publiques de transport en France », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol 45, n°125, septembre 2001, p. 246-267.

politique, de l'événement et de l'innovation, grâce auquel la politique vivante reprend le dessus et par lequel l'action politique permet de ressaisir le tout, de rouvrir les choix. Elle fait événement et crée du neuf. À cet égard, l'irruption de problèmes nouveaux, comme celle de controverses importantes, peut réintroduire de la fluidité dans les politiques ossifiées par les artefacts en place. Les sources de politique vivante, innovante, sont ainsi multiples. Par exemple, des équipements dits publics dont la gestion a souvent pris un tour routinier, technique ou administratif, peuvent, à la suite de certains enjeux, reprendre leur sens de bien commun, réveiller le débat public sur les modèles de justice à privilégier et devenir des motifs d'action citoyenne.

S'il semble ainsi possible d'étendre la portée des réflexions fondatrices sur l'espace public, quitte à en modifier sensiblement certains tenants et aboutissants, il n'en demeure pas moins qu'il faut les mettre à l'épreuve des enjeux contemporains qui font planer une menace sur sa propre pertinence, tant pour l'analyse que pour l'action.

Menaces et renaissances

A première vue, il semble évident que les tendances observables dans la société contemporaine ne vont pas dans le sens du développement d'un espace public tel que le modèle classique cherchait à le caractériser. Il suffit pour cela de s'arrêter sur le repli individualiste sur soi, sans ouverture à l'altérité, tout comme sur la fragmentation sociale en quasi tribus également fermées aux autres²⁸. On comprend dans ce contexte le recours des urbanistes, en désespoir de cause, à la construction ou au réaménagement de places publiques, dont toutefois l'inefficacité n'a d'égale que sa composante mythique vaguement héritée d'une certaine idéalisation de l'agora de l'Antiquité grecque ou d'une glorification de la ville bourgeoise du XIX^e siècle. La forme physique seule, nous l'avons vu, ne peut en effet suppléer au sens conféré par la dynamique sociale qui lui est associée²⁹.

²⁷ Tassin, *Le trésor perdu*, *op.cit.*, p. 429.

²⁸ Par exemple, G. Lipovetsky, « Espace privé, espace public à l'âge post-moderne », dans *Citoyenneté et urbanité*, Paris, Esprit, 1991, p. 105-122 ; M. Maffesoli, *Le temps des tribus*, Paris, Klincksieck, 1988 ; F. Dubet et D. Lapeyronnie, *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992.

²⁹ C'est bien ce souci qui inspirent les démarches urbanistiques les plus créatrices. Voir notamment P.G. Rowe, *Civic realism*, Cambridge (Mass.), The MIT Press, 1997 ; J. Borja et Z. Muxí, *L'espai públic: ciutat i ciutadania*, Barcelone, Diputació de Barcelona, 2001 ; J.-Y. Toussaint et M. Zimmermann (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2001.

La métropolisation contemporaine révèle des processus qui défigurent l'espace public tel qu'il permettait de passer de la sociabilité à la civilité et d'affirmer le statut d'une société civile fondée sur des relations de type contractuel. La fragmentation sociale est accompagnée d'une fragmentation territoriale ; les espaces communs se transforment en objets d'appropriation et de dispute, ou simplement comme des instruments pour se déplacer ; et au fur et à mesure que disparaissent des espaces de vie commune disparaissent aussi les formes de sociabilité qui réunissaient les différentes composantes de la société. La dégradation de la vie urbaine révèle les menaces qui pèsent sur le cadre classique, normatif et institutionnel, de l'espace public : la privatisation de l'espace public, son morcellement et les accaparements dont il est l'objet par divers groupes communautaires. Les exemples ne manquent pas, et la gravité de leur portée ne peut laisser indifférent si on les considère au miroir grossissant de la façon plus soudaine et tragique avec laquelle ils sont apparus dans certains pays³⁰.
Fonctionnement social et morphologie urbaine se font toujours écho avec une grande visibilité : usages du téléphone mobile pour s'extraire du poids de la coprésence en un lieu, lotissements ou quartiers fermés aux non-résidents, espaces commerciaux ou récréatifs à accès restreint, quartiers de non-droit, etc.³¹ S'il persiste une multiplicité d'espaces qui paraissent communs, ils ne sont pas pour autant publics. La ville est vue comme une juxtaposition d'éléments plus ou moins indépendants les uns des autres, qui obéissent à des normes ou règles qui leur sont propres. Ces types de pratiques utilisent l'espace urbain pour signifier l'existence de groupes particuliers dans la société, mais elles lui nient même temps le statut fondamental de ce qui peut faire espace public, c'est-à-dire minimalement un espace normatif de convivence et de respect pour autrui.

Ce recul de la citoyenneté épuise-t-il pour autant le constat des transformations qui affectent l'espace public ? Ne peut-on aussi percevoir dans celles-ci des opportunités, des germes, de nouvelles formes d'espaces publics ? La question reste ouverte, mais pour commencer à fournir des éléments de réponse, il nous faut d'abord brièvement rappeler les implications de la nécessité de maintenir notre regard critique et épistémologique sur la notion d'espace public face à l'évolution de la société actuelle ; nous nous évoquerons ensuite deux enjeux contemporains qui paraissent aussi deux opportunités de renaissance de l'espace public : la controverse environnementale et le risque.

³⁰ Comme au Brésil : voir les exemples fournis dans P.C. da C. Gomes, *A condição urbana. Ensaio de geopolítica da cidade*, Rio de Janeiro, Bertrand Brasil, 2002.

Nous avons vu que, tout en maintenant la part de liberté qui fonde la politique, il faut veiller à ne pas rompre le lien qu'elle entretient avec la spatialité et la matérialité. D'un point de vue plus épistémologique, le défi est de tenir compte de la subjectivité, avec tout ce qu'elle comporte comme expérience et espace vécu d'une part et comme capacité d'initiative d'autre part. Le discours scientifique à propos de l'espace public, peut-être parce qu'il a trop souvent insisté sur des normes présentées comme désincarnées, est en effet souvent passé à côté de cette prise en compte de la subjectivité. Arendt en était bien consciente quand elle a souligné combien la science moderne avait développé une logique presque entièrement coupée de l'expérience commune, tant le scientifique se méfie d'une subjectivité source d'erreurs et d'incertitudes. Selon Arendt, la formalisation des sciences les a rendues indépendantes de la pensée et du langage communs. En échappant ainsi à l'expérience humaine, à la possibilité d'en parler, elles se soustraient à l'espace public³². C'est aussi cette perte du sens commun vis-à-vis du discours scientifique qui rend difficile la prise en charge de nombreux problèmes contemporains par l'espace public, comme le souligne U. Beck : « L'expérience – entendue au sens de l'appréhension sensible de l'individu – est l'orpheline de ce monde transformé par la science » ; il s'en suit qu'elle reste aveugle aux enjeux démocratiques : « La vieille science des laboratoires, aujourd'hui à son apogée, pénètre et structure le monde. Mathématisée, technicisée, cette science ne repose pas sur l'expérience. Or, c'est justement cette expérience discursive et publique qui, par les controverses qu'elle mène, révèle les objectifs et les moyens, les conséquences et les dangers »³³. Si cet argument, tiré d'une conception particulière du travail scientifique (celui des sciences "dures") n'empêche pas de se prévaloir d'autres modèles épistémologiques pour traiter de l'espace public, il montre l'intérêt de se pencher sur les controverses environnementales, en tant qu'enjeux dont la problématisation dans l'espace public doit incorporer des éléments difficilement accessibles au sens commun.

Ce problème de rupture entre *experientia* et *experimentum*, Arendt nous invite à le relier à la tendance occidentale de substituer le faire à l'agir et, par là, de réduire d'autant la parole et donc la portée de la politique. Selon elle, l'histoire nous révèle que les frustrations de l'action – résultats imprévisibles, processus irréversibles, acteurs anonymes – exaspèrent autant les hommes d'action que les hommes de pensée, d'où la tentation de trouver un substitut à l'action « dans l'espoir d'épargner au domaine des affaires humaines le hasard et

³¹ Cf. Gomes, *op.cit.* ; J. Roman (dir.), *Ville, exclusion et citoyenneté*, Paris, Esprit, 1993 ; F. Jauréguiberry, *Les branchés du portable*, Paris, PUF, 2003.

³² Arendt, *Condition de l'homme moderne, op.cit.*, notamment p. 35-37.

l'irresponsabilité morale qui sont inhérents à une pluralité d'agents » ; de façon générale, continue Arendt, « il s'agit toujours d'échapper aux calamités de l'action en se réfugiant dans une activité où un homme, isolé de tous, demeure maître de ses faits et gestes du début à la fin »³⁴. En essayant de substituer le faire à l'agir, le rôle de la politique se trouve dévalorisé.

Les politiques technocratiques illustrent bien cette dégradation de la politique qui consiste à remplacer l'agir par le faire³⁵. C'est particulièrement important lors de leur mise en œuvre. Celle-ci échappe à la fragilité de l'action politique, toujours imprévisible et risquée, pour devenir une activité de fabrication conformément aux prescriptions du dispositif technique. L'intégration des normes dans l'équipement technique et l'expertise qui le formate permet de « dissoudre le politique dans une activité d'ingénieur »³⁶. L'augmentation de pouvoir dont bénéficient alors les maîtres d'œuvre permet d'expliquer l'asymétrie des capacités des acteurs. Mais pour cela, il faut que les options premières des politiques restent à l'abri dans le dispositif technique pour échapper aux débats publics.

Toujours d'un point de vue épistémologique, il faut encore souligner que la prise en compte de la part de la politique dans l'espace public passe aussi par celle du sujet tel qu'il entre en relation avec son monde. Nous avons déjà mentionné combien le sujet était indissociable du lieu qu'il se construit (en même temps qu'il est façonné par lui). Héritier de valeurs et de pratiques qui le précèdent, créatif dans ce qu'il fait et construit, il met aussi en jeu sa propre réflexivité. En cela, il réunit les grandes dimensions de ce à quoi renvoie l'idée de culture³⁷. Celle-ci doit être envisagée, dans le contexte de l'espace public, non comme une programmation (qui pourrait d'ailleurs aller contre la reconnaissance de l'autre et l'idée même d'espace public) mais comme relevant de l'agir³⁸. Parce que reliant – dans une tension parfois difficile – des données premières d'une culture particulière et des valeurs universelles, la culture donne à l'espace public la profondeur dont il peut tirer sa force. Il n'est pas étonnant, d'ailleurs, que parmi les interventions urbanistiques sur l'espace public qui ont connu le plus

³³ U. Beck, « La politique dans la société du risque », *Revue du MAUSS*, 17, 2001, p. 376-393.

³⁴ Arendt, *op.cit.*, p.283.

³⁵ Pour une exploration de cette hypothèse dans le champ des transports, voir J. Lolive, *Les contestations du TGV Méditerranée : projet, controverse et espace public*, Paris, L'Harmattan, 1999.

³⁶ Pour reprendre, en la transposant, l'expression de Paul Ricœur, *Lectures 1 (Autour du politique)*, Paris, Seuil, 1999, p. 62.

³⁷ V. Berdoulay, « Géographie culturelle et liberté », dans J.-R. Pitte et A.-L. Sanguin (dir.), *Géographie et liberté*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 567-573.

³⁸ V. Berdoulay, I. Castro et P.C. da C. Gomes, « L'espace public entre mythe, imaginaire et culture », *Cahiers de géographie du Québec*, 45, 2001, p. 413-428.

de succès sont celles effectuées dans la Barcelone post-franquiste : l'appel constant qui est fait à la culture universelle dans ces aménagements en est la marque la plus originale³⁹.

En somme, c'est dans toute sa complexité spatiale et sa profondeur humaine qu'il faut aborder la notion d'espace public dans le monde contemporain. Tournons-nous maintenant vers des enjeux nouveaux, qui remettent en question la pertinence même de l'espace public. Ils sont relatifs, quoique non exclusivement, à l'environnement considéré comme grande préoccupation de la société contemporaine. La question environnementale, y compris dans ses avatars du développement durable, a en effet invité chercheurs et acteurs socio-économiques à radicalement modifier leur approche de l'aménagement. Elle a contribué aux efforts faits pour dépasser l'approche dite rationnelle ou frontale de la planification au profit de paradigmes plus collaboratifs, où l'on cherche à instaurer et valoriser l'apport d'un véritable débat public au moyen de procédures adaptées.

Ainsi, les controverses marquent le retour de l'action politique et tendent à instaurer un espace public, sans que toutefois le rôle des hybrides politico-techniques en soit éliminé⁴⁰. Les controverses indiquent pourquoi les débats politiques dans les arènes traditionnelles n'ont plus de prise sur l'évolution des projets : les normes et les choix stratégiques impliqués s'incarnent dans les dispositifs techniques eux-mêmes. Surtout, en soulignant que ces dispositifs s'insèrent dans une démarche de projet, les controverses contribuent à réintroduire de la fluidité dans des politiques ossifiées. Définir un projet, c'est répondre à un ensemble de contraintes hétérogènes (économiques, politiques, sociales, culturelles, techniques, physiques etc.) et parfois conjoncturelles que l'on a choisi. Le projet est l'expression d'un compromis provisoire et limité qui satisfait les promoteurs et leurs alliés⁴¹.

Ainsi, pensée sur le mode de l'innovation, la fabrication se rapproche de l'action, le faire de l'agir : parce que le projet innovant incorpore des contraintes hétérogènes et circonstancielle que ses concepteurs ont choisi de prendre en compte, sa réalisation devient aussi fragile et imprévisible que l'action politique. Il faut satisfaire à l'obligation d'intéresser des alliés, c'est-à-dire d'en passer par les intérêts et les critères des autres. Surtout, la mobilisation de tout ce qui relève des « non-humains » rapproche les concepteurs du projet et

³⁹ V. Berdoulay et M. Morales, « Espace public et culture: stratégies barcelonaises », *Géographie et culture*, 29, 1999, p. 25-42.

⁴⁰ Les remarques qui suivent sont principalement fondées sur J. Lolive, *Les contestations du TGV*, op.cit et « La démocratie, la controverse et le projet », in C. Fiévet (dir.), *Invention et Réinvention de la citoyenneté*, Éd. Joëlle Sampy, 2000, p. 461-470.

⁴¹ B. Latour, *Aramis, ou l'amour des techniques*, La Découverte, Paris, 1992.

leurs alliés potentiels ; elle permet de définir et de garantir les alliances entre les humains. Ainsi la controverse fonctionne comme une expérimentation pratique et collective où des opposants éprouvent la durabilité et la nécessité des projets techniques. Cette redéfinition du projet technique par les contestataires permet de remettre en cause la coupure entre l'agir et le faire, obstacle à la constitution d'un espace public comme l'avait souligné Arendt.

De plus, les controverses introduisent la possibilité d'inclure les sciences et techniques dans l'espace public et de dépasser par là une des difficultés de l'approche de J. Habermas⁴². Nous avons vu que l'intégration des sciences et techniques dans les discussions constitutives de l'espace public représentait un défi que Arendt avait du mal à relever. Pour sa part, Habermas ne s'y intéresse pas beaucoup. Dans son ouvrage sur la science et la technique comme idéologie, il fait porter sa critique sur le positivisme et la technocratie⁴³. Il combat l'impérialisme des techniciens et leur prétention à gouverner le monde, mais il le fait par une stratégie d'endiguement qui poursuit le projet moderne, c'est-à-dire en cherchant à assigner aux sciences et aux techniques une sphère autonome pourvu qu'elles ne se mêlent ni de politique, ni d'éthique. Il souhaite que les scientifiques établissent des faits irréfutables pour permettre aux politiques de prendre des décisions rationnelles. Pour justifier cette division, Habermas distingue deux formes de rationalité, la rationalité communicationnelle et la rationalité instrumentale, qui équipent respectivement la politique et les sciences et techniques. Or, cette position est intenable, car les controverses environnementales constituent précisément des possibilités de discussion des sciences et techniques. Dans ce cas, la distinction entre faits indiscutables et valeurs discutables est impossible tant les incertitudes socio-techniques sont importantes. L'espace public est ainsi invité à reprendre ses droits. Ce faisant, de nombreuses questions sont ouvertes : quels sont les lieux convoqués par la constitution des espaces publics – lieux du problème, lieux de sa problématisation, lieux de sa solution ? Quelles modalités pourraient prendre ces espaces publics qui restent à analyser, voire à institutionnaliser ? Des éléments de réponse originaux peuvent émerger d'un autre enjeu contemporain, celui du risque.

⁴² Deux ouvrages récents témoignent de la richesse de cette approche, J. M. Callon, P. Lascoumes, Y. Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001 et A. Barry, *Political machine. Governing a technological society*, The Athlone Press, London and New York, 2001. Dans les lignes qui suivent, nous reprenons la critique d'Habermas par les auteurs du premier livre.

⁴³ Habermas, *La science et la technique comme «idéologie»* (éd.orig. 1968), Paris, Gallimard, 1973.

L'enjeu du risque, quoique encore mal connu, traverse toute la société et pose de sérieux défis à sa prise en charge démocratique⁴⁴. Il révèle notamment la disjonction qui existe entre un problème, dramatiquement vécu par les gens affectés, et son traitement dans les arènes, voire les forums, qui en débattent. On distinguera donc entre le forum et la scène du risque⁴⁵ pour souligner comment la procédure démocratique classique est déconnectée de la production de ce qui fait sens⁴⁶. Comment donc mettre en scène le risque de façon juste et efficace ? Comment définir l'« acceptabilité » d'un risque ? Ce type de questions renvoie aux préoccupations soulevées par les « cosmopolitiques »⁴⁷.

L'origine du terme cosmopolitique remonte à Kant. Cette politique internationale, élargie aux citoyens du monde, se fixe comme objectif la « paix perpétuelle » kantienne qui désignait un monde enfin pacifié, civilisé, unanimement soumis à des règles universelles dont la violation serait ressentie de la même manière en tout lieu, et qui assurerait donc sur toute la planète la possibilité d'un commerce sans obstacles ni malentendus. Pour quelques penseurs contemporains, les cosmopolitiques sont les politiques de la crise de la modernité. Elles se fixent comme objectif la composition d'un monde commun, d'un cosmos, mais pour qui cette cohabitation doit se faire avec *les autres*, les exclus (ou les externalisés), de la modernité : les non-modernes, les non-humains ou les surnatures. Comment intégrer ces groupes ou ces êtres qui sont habituellement les laissés pour compte du débat politique et qui font par exemple peser les menaces déjà évoquées sur l'espace public ?

L'illustration en est fournie par le manque de débat sur le risque résiduel et les sacrifiés de la protection à propos du risque d'inondation. On ne sait pas en effet comment instaurer un espace public pour débattre de questions intolérables et prendre des décisions douloureuses. Il est clair que ceux qui répètent à tout va qu'il n'y a pas de risque zéro n'assument pas les conséquences politiques de cette situation. Comment alors débattre, par

⁴⁴ U. Beck, *La société du risque* (éd. orig. 1986), Paris, Aubier, 2001.

⁴⁵ La notion de scènes du risque reprend le terme de Geneviève Decrop, mais avec une signification différente. Cf. G. Decrop et P. A. Vidal-Naquet *Les scènes locales de risques*, Actes de la dixième séance du Séminaire du Programme Risques Collectifs et Situations de Crise du CNRS, organisée à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris le 19 mars 1998, Grenoble (CNRS), juin 1998.

⁴⁶ Sur cette opposition, voir J. Lolive, « Comment traiter la question environnementale : politiques d'impact ou cosmopolitiques ? », communication au colloque *Risques et territoires*, organisé par l'UMR CNRS 5600 Environnement, Ville, Société, 16-18 mai 2001, ENTPE, Vaulx-en-Verin (à paraître, 2003).

⁴⁷ Sur cette notion, voir I. Stengers, *Cosmopolitiques*, 7 vol., La Découverte / Les Empêcheurs de penser en rond 1996-1997.

exemple, de qui (groupe social, entité environnementale, activité) sera exposé à l'inondation, de qui sera en quelque sorte « sacrifié » ? Les agriculteurs riverains peuvent-ils être « sacrifiés » au nom de la protection des populations et aménagements urbains ? Comment faire démocratiquement des choix douloureux et désigner des perdants ? Peut-on imaginer des modalités de représentation qui permettent, comme le suggèrent les réflexions cosmopolitiques, la prise de décisions difficiles en leur conférant un surcroît de sens ? Comment organiser la mise en visibilité du risque et des exclus, afin de mieux partager l'incertitude ? Il reste à inventer les indispensables mises en scène, simulations, cartographies, dramatisations, qui faciliteront de telles prises de décisions sans sacrifier le débat démocratique. Le thème de l'apparence, si cher à Arendt pour fonder l'espace public, et dont la spatialité est incontournable, trouve ici une pertinence renouvelée.

Loin d'avoir perdu de sa pertinence, la préoccupation pour l'espace public demeure essentielle pour affronter les défis posés par le devenir de la société contemporaine. Il faut toutefois sans cesse ramener la notion à la spatialité qui en fonde l'intérêt théorique et la portée pratique. La réflexion politique, notamment grâce à Hannah Arendt, l'avait bien remarqué. Pour développer cette intuition, tout en renouvelant les approches, elle doit s'appuyer sur la pensée géographique qui montre combien la nature, l'activité et le devenir des êtres humains sont redevables de leur propre spatialité. Ainsi sera-t-il possible d'éviter l'écartèlement des réflexions et recherches entre l'approche morphologique et l'approche institutionnelle de l'espace public. Le devenir de la vie démocratique en dépend.